



RAPPORT DU DEUXIEME TRIMESTRE 2017.

0. INTRODUCTION.

Au cours du 2^{ème} trimestre de l'année en cours, l'APRODH a poursuivi ses actions de monitoring des cas de violation des droits humains dans toutes les 18 provinces du pays. L'Association cherche ainsi à continuer à donner sa contribution à l'amélioration du respect des droits humains au Burundi. Les stratégies spécifiques mises en œuvre sont la communication et le rapportage au niveau interne, la diffusion de rapports périodiquement et le plaidoyer.

Toutes ces actions doivent concourir à :

- la mise en place d'une base de données propre à éclairer les enquêtes et juridictions pour sanctionner, le moment venu, les différentes violations des droits humains au Burundi, et à
- la diminution progressive des cas de violation des droits humains.

Le présent rapport est le condensé de 3 rapports mensuels (Avril - Mai et Juin 2017). Comme le précédent, il évoque les différentes violations des droits humains relevées dans différentes localités du pays au cours de la période considérée.

Une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu au cours des trois derniers mois permettra de faire une bonne appréciation de l'évolution de la situation des droits humains. Ces éléments seront développés dans le premier paragraphe de notre rapport.

En deuxième lieu, et sans avoir la prétention d'être exhaustif, nous mettrons en exergue tous les cas de violation des droits humains observés et recensés à travers les 18 provinces du Burundi au cours de la période considérée, qu'il s'agisse des cas d'atteinte au droit des droits - le droit à la vie et à l'intégrité physique- des enlèvements et des disparitions forcées, ou des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales de personnes ciblées, dont les victimes sont généralement des présumés opposants au troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA. Des membres des partis politiques de l'opposition et des militaires et/ou des policiers ex-FAB sont également soumis aux mêmes traitements que les précédents.

Aussi, le nombre de personnes tuées ainsi que le phénomène de personnes retrouvées mortes presque quotidiennement dans des rivières ou dans des coins cachés, dénote une situation sécuritaire précaire qui ne diffère en rien de celle du trimestre

précédent, et se pose comme une preuve irréfutable que le crime au Burundi prend une ampleur dangereuse.

A toutes fins utiles, nous essayerons de relever les auteurs ou les catégories d'auteurs présumés des différentes violations des droits des citoyens et donnerons des illustrations de certains cas.

Dans un troisième temps, nous évoquerons les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants imposés surtout par les services du SNR et les jeunes militants du parti au pouvoir, les Imbonerakure à leurs concitoyens pour divers motifs.

Même s'il est devenu difficile de documenter de tels cas comme par le passé, eu égard à l'inaccessibilité des lieux où se commettent ces bavures, les quelques cas connus ont été mis en exergue pour servir de preuve de l'existence de tels maux dans notre pays en pareille période d'instabilité sécuritaire.

Avant de terminer, nous analyserons dans un quatrième temps la situation carcérale dans les différents établissements pénitentiaires.

Dans notre conclusion, nous formulerons quelques recommandations pour l'amélioration du respect des droits humains au Burundi.

***** ***** *****

I. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

1.1. Du point de vue sécuritaire.

Le côté sécuritaire a été dominé par des attaques et des embuscades tendues par des groupes armés non identifiés tantôt sur les voies publiques, tantôt dans les ménages ou sur des personnes isolées. La circulation illégale et le trafic d'armes légères et de petit calibre alimentent l'insécurité dans la province de Ruyigi.

Les exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) n'ont pas donné du répit à une population quotidiennement traumatisée. Dans leur comportement, et sans une seule injonction de la part de l'autorité, ces jeunes s'arrogent des prérogatives des forces de l'ordre. De plus, de jour comme de nuit, ils n'hésitent pas à arrêter, terroriser, faire emprisonner et à infliger des traitements inhumains, cruels et dégradants à leurs compatriotes.

Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure en province Rutana ont perturbé le calme intérieur des citoyens et constituent encore aujourd'hui un sujet de peur et d'inquiétude pour la population.

Les fouilles perquisitions répétitives dans les quartiers de la ville de Bujumbura et même dans les provinces de l'intérieur du pays comme à Cankuzo ont constitué des moments de perturbation de la sécurité de la population.

Enfin, des accusations de sorcellerie et des règlements de compte qui prennent origine dans des conflits familiaux ou fonciers ont fortement alimenté l'insécurité surtout dans les communes de la province Ruyigi.

Au total, 19 cas d'illustrations ont été présentés dans nos rapports mensuels d'Avril à Juin 2017. Nous allons en commenter quelques uns :

Voici quelques cas emblématiques qui illustrent les perturbations de la sécurité dans le pays:

1. Le soir du 8 avril 2017, une femme a été grièvement blessée dans une explosion de grenade à Mabanda en province Makamba. L'attaque visait une parcelle où réside le chargé des finances du SNR de la province de Makamba. Une sentinelle de l'antenne de la compagnie de téléphonie mobile ECONET-LEO, située tout proche de la parcelle, a été arrêtée dans le cadre de l'enquête. La victime, âgée d'une soixantaine d'années, a été soignée à l'hôpital de Makamba.

2. Le 08 Avril 2017, vers 18 heures 30 minutes, NIMUBONA Moise originaire de la colline Ndago en commune Nyabitsinda, Province Ruyigi a été arrêté sur la colline Bwome avec un fusil de type kalachnikov n°09963 et un chargeur de 29 cartouches, alors qu'il se rendait vers Rubaho en commune de Giharo, province de Rutana. Il a fait semblant de vouloir le vendre, mais les personnes qui étaient ses clients étaient des agents de la documentation. Tabassé, il a cité 2 personnes, Jérémie NTAMAVYARIRO

et NTAHIZANIYE de la colline Ndago qui seraient ses clients. Ces personnes ont aussi été sérieusement battues mais elles ont refusé d'avouer. Elles ont été relaxées deux semaines après. NIMUBONA Moise a passé la nuit au cachot du poste de police de Nyabitsinda et le 10 avril 2017, il a été condamné à 5 ans de prison ferme.

3. En date du 9 avril 2017 vers 11 heures, sur la colline Rubira en zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, NDACAYISABA Alexandre a été blessé, à l'oreille gauche, par l'APC NTAKIRUTIMANA André (matricule : APN 0853), officier de police qui travaillait à l'Institut Supérieur de Police (ISP) en zone Mitakataka, province Bubanza, à l'aide de son pistolet (numéro d'identification : Bi 025921-9-972). Ce dernier, à l'aide d'une machette, a lui aussi réussi à blesser le policier sur ses doigts. A l'origine de l'incident, le policier tentait de voler la moto d'Alexandre. Selon des sources de la localité, ce policier avait déjà tué d'autres motards avant de voler leurs motos. Il aussitôt été arrêté par des militaires et conduit à une position militaire proche avant d'être jugé par le Tribunal de Grande Instance en procédure de flagrance.

4. Dans la nuit du 9 au 10 avril 2017, beaucoup de tirs à l'arme à feu ont été entendus en commune urbaine de Ntakangwa, zone Ngagara, quartier 3. A cette occasion, 4 personnes ont été blessées.

5. Dans une tentative d'assassinat liée au conflit foncier selon le commissariat provincial de la police à Kayanza, deux personnes ont été blessées lors d'une attaque perpétrée contre une famille de la colline Nyabihogo en commune et province Kayanza dans la nuit du 12 avril 2017. L'attaque a été menée aux environs de 20 h 30 par des éléments armés qui ont d'abord défoncé la porte et ouvert le feu, et qui se sont enfui par la suite sans être identifiés. Le chef de la famille a été blessé à la jambe tandis que son épouse a été grièvement blessée au niveau du ventre. Les patients ayant été acheminés d'abord à l'Hôpital de Kayanza, le Médecin Directeur a vite ordonné leur transfert à Bujumbura car leur état de santé était estimé critique.

6. Dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2017, sur la colline Mugoma de la zone Muyebe en commune Musigati de la province Bubanza, deux grenades ont été lancées et explosées par des malfaiteurs chez NIBITANGA Iréné. Trois personnes ont été blessées et ont été vite conduites au centre de santé. Le lendemain matin, après une fouille perquisition, un certain KAZIRI a été arrêté car dans sa maison, la police y ayant trouvé des habits et des bottines militaires.

7. En date du 2 mai 2017 vers 12 heures, sur la colline Rubira, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, des confrontations ont eu lieu entre les jeunes Imbonerakure et jeunes des partis de l'opposition. L'incident a été provoqué par le vol d'une moto d'un membre de l'opposition et d'une somme de 520.000 FBU par un Imbonerakure de la localité. Au moment des affrontements, les Imbonerakure se sont repliés pour revenir après en tenues policières, des fusils aux bras; ce qui a poussé certains membres de l'opposition de la localité à fuir leur colline natale.

8. Le soir du 21 mai 2017, un attentat à la grenade a été perpétré en zone Kamenge de la Mairie de Bujumbura, tout près du domicile du Chef de zone. Comme dégât, 8 personnes ont été blessées, un véhicule et un portail du domicile du chef de zone ont été touchés par les éclats de la grenade.

9. Le 25 Mai 2017, lors d'une patrouille organisée par des Imbonerakure venus de la colline Coma, en zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi tout passant qui hésitaient à présenter ses pièces d'identités ou qui n'en avait pas sur lui était fortement tabassé. Un policier qui était venu constater le comportement de ces Imbonerakure a été aussi tabassé avant d'appeler au renfort les autres policiers de la position de Nyagasasa.

10. Le soir du 26 mai 2017, en commune urbaine de Mukaza, zone de Rohero, quartier Rohero II, des explosions des grenades et des coups de feu ont été entendus. Selon la police, deux personnes armées de grenades voulaient commettre un vol dans cette localité. Ces malfaiteurs ont été appréhendés par la police. Une personne a été blessée.

11. Le soir du 29 mai 2017, une explosion de grenade a été entendue en zone Kinama de la Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, il s'agissait d'une attaque contre un commerçant qui rentrait chez lui dans le quartier de Carama 1 et à qui les bandits ont dérobé plus de 2.000.000 FBU. L'explosion n'a heureusement causé aucun dégât matériel ou humain.

12. Au cours du mois de juin 2017, des informations concordantes ont annoncé des entraînements paramilitaires des Imbonerakure dans deux sites limitrophes du Rwanda et de la RDC et plus précisément sur la colline Rukana, située entre la 11^{ème} et 12^{ème} transversale Cibitoke en commune Rugombo de la province Cibitoke (tout près de la rivière Rusizi). Selon nos sources, un prénommé Enock S3 au commissariat provincial de la police à Cibitoke serait l'encadreur de ces jeunes Imbonerakure en formation. La population des environs se pose des questions sur le but de tels entraînements.

13. En date du 4 juin 2017, NDAYISHIMIYE Sylvère, élève au Lycée communal de Matara, zone Matara, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, a été battu par le nommé Salomé TUYISENGE, chef des Imbonerakure de la colline Kizunga. Selon des sources sur place, la victime avait refusé de contribuer à raison d'une somme de 1.000 FBU destinée aux Imbonerakure de cette colline. Sylvère NDAYISHIMIYE a été détenu au cachot de la police de Nyabiraba avant d'être relâché en date du 9 juin 2017.

14. En date du 13 juin 2017, dans le quartier Kamesa, zone Musaga, commune Muha, en Mairie de Bujumbura, Jean NGENDAKUMANA et son domestique ont été grièvement blessés à la machette par des criminels qui n'ont pas été identifiés. Selon les administratifs, il s'agissait de bandits. Les habitants de la localité ont pourtant pointé du doigt les Imbonerakure.

1.2. Du point de vue politique.

Comme au premier trimestre, le côté politique a largement été dominé par les multiples marches manifestations qui sont devenues le cheval de bataille du pouvoir et de ses alliés pour s'opposer tantôt aux différents décisions et rapports de la communauté internationale et soutenir le pouvoir en place, tantôt à la participation de certaines personnes dans le dialogue inter burundais à Arusha.

1. Ces marches manifestations organisées presque tous les samedis sous l'appellation « *marches pour la paix* » surtout dans la Mairie de Bujumbura sont devenues des occasions propices pour les gens du parti au pouvoir et leurs alliés, de scander des messages incitant à la haine politico-ethnique et aux viols collectifs: cas des Imbonerakure de la commune Matana en province Bururi.

1.a-En date du 08 avril 2017, une marche manifestation a été organisée par le parti au pouvoir en province de Ruyigi. Tous les délégués nationaux des ligues affiliées au parti CNDD-FDD (Imbonerakure, Abakenyerererugamba, Abahumure) étaient venus exhiber leurs forces, renforcer et réveiller les gents de Ruyigi qui seraient endormis, selon les manifestants.

1.b-Une autre marche manifestation a eu lieu en date du 22 avril 2017, en mairie de Bujumbura, préparée par les organisations de la société civile proches du pouvoir pour protester contre une récente proposition au chef de l'Etat burundais, Pierre NKURUNZIZA, d'amnistier les présumés auteurs et complices de la tentative de putsch manqué du 11 mai 2015, pour favoriser une issue négociée à la crise politique qui s'en est suivie. Cette proposition qui aurait été formulée par le médiateur dans la crise burundaise, Benjamin William Mkapa, a suscité un tollé au sein de la classe politique CNDD-FDD, lequel a abouti à une marche manifestation anti Paul Kagame, Président du Rwanda, qui a été reproché d'avoir donné refuge aux putschistes et ennemis du Burundi.

1.c-En date du 6 mai 2017, une cinquantaine de jeunes du parti CNDD-FDD de la commune Mabanda en province Makamba ont organisé une marche dans laquelle ils ont scandé des chants intimidant les membres de l'opposition et incitant aux crimes de masse. Ils disaient ce qui suit : « *Abagwanya Pierre NKURUNZIZA tuzokwimba ikinogo c'imetero 100 tubahambemwo n'abafasha babo* ». Ce qui signifie ceci : « *Nous allons creuser une fosse de 100 m pour y enterrer ceux qui sont contre NKURUNZIZA et leurs alliés potentiels* ». Le même scénario s'est produit en zone Gatabo, commune Kayogoro de la même province, lors d'une visite des Imbonerakure de la commune Giharo, province Rutana à ceux de la commune Kayogoro.

1.d-En date du 13 mai 2017, les manifestations ont été organisées dans tout le pays par le parti CNDD-FDD. Ces manifestations s'inscrivaient dans le cadre de la commémoration du 2^{ème} anniversaire du coup d'état manqué du 13 mai 2015. Certains Imbonerakure défilaient munis de fusils, de baïonnettes, de massues et de houes. Ils

scandaient des slogans d'injures et d'intimidation contre les opposants ou supposés opposants au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

En province Karusi, le gouverneur a été, on ne peut plus précis dans son discours de circonstance. Selon lui, ceux qui n'ont pas répondu à ces manifestations soutiennent les putschistes et qu'il faut les suivre de près. Ce genre de discours n'est qu'un appel à la violation et une incitation à la haine de toute personne non membre du CNDD-FDD, politique ou apolitique.

1.e-En date 3 juin 2017, une marche manifestation organisée par la Mairie de Bujumbura a été effectuée en mairie de Bujumbura. Une grande foule de manifestants est descendue dans les rues de la capitale. L'objet était de remercier les chefs d'Etat de l'EAC qui ont affiché leur soutien envers le Burundi au cours du précédent sommet de Dar Es Salam en Tanzanie. Lors de cette manifestation, les participants scandaient des chansons louant le président Pierre NKURUNZIZA.

2. Bien plus, les travaux communautaires organisés généralement les samedi constituent des moments de propagande du CNDD-FDD, avec des discours humiliants les autres membres des partis politiques de l'opposition.

3. En date du 12 avril 2017, le parti d'opposition MSD a été suspendu pour une durée de six mois par le Ministre de l'Intérieur, Pascal BARANDAGIYE. Ses locaux ont été fermés.

4. En date du 20 avril 2017, le parlement du Burundi a procédé à la désignation de 9 nouveaux députés, pour un mandat de 4 ans, qui vont représenter le Burundi au sein de l'Assemblée législative de la Communauté d'Afrique de l'Est (East African Legislative Assembly). Il s'agit de Victor BURIKUKIYE, Mo-Mamo KARERWA, Léontine NZEYIMANA, Pierre Claver RURAKAMVYE, Jean Marie MUHIRWA, Sophie NSAVYIMANA, Marie Claire BURIKUKIYE, Christine NDUWAYO et Alfred AHIGEJEJE. Cinq des neuf nouveaux députés sont issus du CNDD-FDD.

5. En date du 12 mai 2017, Pierre NKURUNZIZA a mis en place une commission chargée de proposer, dans un délai de six mois, les éléments de révision de la Constitution, qui pourrait notamment inclure la fin de la limitation des mandats présidentiels. Le président a nommé cette commission quelques heures après avoir reçu un rapport sur des consultations menées depuis plus d'un an auprès de 26.000 burundais par la CNDI - Commission Nationale de Dialogue Interne - et qui affirme notamment que la « majorité » des personnes consultées ont en commun « la volonté de supprimer la limite des mandats ». Cette révision controversée par l'opposition politique burundaise aurait causé des discordances au sein du parti au pouvoir, le CNDD/FDD, selon des sources internes à ce parti.

6. Dans l'après midi du 27 juin 2017, l'envoyé spécial des Nations Unies pour le Burundi, Michel Kafondo, est arrivé à Bujumbura. Aucun médium, même pas la Radio Télévision

Nationale n'a été invitée à couvrir cet événement. Le Ministre des Relations Extérieures, Alain Aimé NYAMITWE, a révélé à la presse que Michel Kafondo rencontrera les hautes autorités du pays sans préciser l'objet de sa visite au Burundi. Rappelons que le Burkinabè Michel Kafondo a été nommé envoyé spécial de l'ONU pour le Burundi début Mai 2017 en remplacement de Jamal Benomar qui avait été dénoncé et refusé par le gouvernement burundais, qui l'accusait de produire de faux rapports sur le pays. Depuis sa nomination, c'est sa première visite au Burundi.

1.3. Du point de vue judiciaire.

Dans le domaine judiciaire, la période couverte par le présent rapport a été marquée par des arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements illégaux (sans mandat de justice et souvent par des personnes non habilitées) et de cas de torture dans des cachots clandestins.

Des enlèvements suivis de disparitions forcées se sont intensifiés dans tout le pays et surtout dans la capitale Bujumbura : la police, le SNR, les administratifs en collaboration avec des Imbonerakure (qui s'arrogent les prérogatives d'arrêter des gens) en sont les auteurs.

Les personnes visées sont les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

L'on ne saurait passer sous silence la chasse à l'homme et la répression qui se font à l'endroit des militaires et policiers ex - FAB qui sont souvent accusés de soutenir l'opposition et qui sont arrêtés, emprisonnés, voire même tués.

Nombreuses arrestations se font à l'occasion des fouilles perquisitions à l'endroit des personnes accusées de ne pas avoir des cahiers de ménages.

De telles opérations ont offert des fois des occasions aux policiers de voler des biens et de l'argent dans les ménages.

Les personnes arrêtées sont parfois relâchées quelques jours après sur paiement d'une rançon, ou passent des mois dans les cachots et prisons sans jugement.

1.3.1. DES ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Une vague d'arrestation des étudiants de l'Université du Burundi suite à un préavis de grève adressé au Président de la République précédemment relatif au nouveau système de « prêt-bourse » décidé par le Gouvernement et que les étudiants de cette Université qualifient de décision non concertée. Ainsi, entre le 1^{er} et le 14 avril 2017, au moins 12 délégués des étudiants dans différentes facultés ont été arrêtés par le Service National de Renseignement et détenus dans les cachots dudit service. Ces étudiants ont comparu devant l'Officier du Ministère Public les 14 et 19 avril sous l'accusation de préparer un mouvement insurrectionnel, avant d'être conduit à la Prison centrale de Mpimba.

Nombreux autres cas (au moins 387) ont été développés dans nos rapports mensuels d’Avril, Mai et Juin 2017. Ici, nous allons résumer quelques cas emblématiques dans le tableau ci-dessous :

Date		Identification des victimes	Motif avancé/ Accusation	Responsable
1 ^{er} avril 2017	1	-Trois hommes (dont un domestique sur la colline de Kazirabageni en commune de Nyanza-Lac en province Makamba	Détention illégale d’armes à feu	la milice Imbonerakure
06 avril 2017	2	MAGEMANYA Anaclet de la colline Mubavu en commune Bweru de la province Ruyigi, représentant du FNL en cette commune	Tenue illégale d’une réunion	Police
8 Avril 2017	3	quatre personnes MANIRAKIZA Juvénal, RIVUZIMANA, MAYEYE Alfred et UWIZEYE Emery tous de la colline Buringa en commune Gihanga de la province Bubanza	Etre en communication avec des personnes qui mènent souvent des attaques dans les localités de la zone Buringa.	les policiers et les militaires
12 avril 2017	4	Adrien NSENGIYUMVA, membre du parti d’opposition FNL aile de RWASA Agathon, enseignant à l’école fondamentale de Mubavu dans la commune Bweru en province Ruyigi	Etre entrain de planifier l’assassinat d’une personne.	Police
17 avril 2017	5	Cyriaque NTAKARUTIMANA, un sous-officier de la police affecté au poste de Kayogoro en province Makamba	ne pas être "assez proche du CNDD-FDD ».	Imbonerakure
23 Avril 2017	6	quatre personnes à Gihungwe en commune Gihanga, province Bubanza	tenir une réunion illégale à l’insu de l’autorité administrative	Police
2 mai 2017	7	NIYONZIMA alias KIMITO, ex - FAB à la retraite, en commune Mabanda de la province Makamba	Pas révélé	Donneur d’ordre :Chef de quartier Kigwati , Dieudonné alias MUNYENGETI. Exécutant : Félicien BUCUMI, Brigadier de corps au Poste de Mabanda
3 mai 2017	8	Rémy NDAGIJIMANA, chauffeur de bus, originaire de la colline Sororezo, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, arrêté en zone urbaine de Rohero, quartier Mutanga-sud	Pas révélé	
4 mai 2017	9	-Trois personnes SAMUGERE, Philbert et Onesphore, tous cultivateurs et membres du parti FNL aile d’Agathon RWASA, sur la colline Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza.	Avoir passé quelques jours à Bujumbura (en dehors de leur domicile)	-les policiers lors d’une fouille perquisition

6 mai 2017	10	Révérien HAKIZIMANA, représentant du parti FNL aile d'Agathon RWASA , sur la colline Burenda, zone Biyorwa, commune Butaganzwa, province Ruyigi	Conduire des combattants au Congo.	des policiers à bord d'un véhicule du SNR
7 mai 2017,	11	5 femmes : Violette NDAYISHIMIYE, Azela MUKESHIMANA, Consolateur NDORICIMPA, Angélique IRANKUNDA et Bélyse NDAYIKENGURUKIYE <i>au chef-lieu de la province Cibitoke, dans un bistrot dit « chez Coppens »</i>	Pas révélé	Jean Baptiste HABUMUREMYI alias Mpagaze, chef de poste de police à Rugombo,
7 mai 2017,	12	HABARUGIRA Emmanuel membre du parti MSD, habitant dans la zone Musaga, commune Muha en Mairie de Bujumbura et chauffeur de bus	Avoir empêché des membres du CNDD/FDD d'aller dans une fête qui avait pour objectif le recrutement de nouveaux membres	Joe Dassin, responsable du SNR dans la zone Musaga
8 mai 2017	13	NYANDWI Cyriaque, Enseignant à l'ECOFO Mutwana et membre du conseil communal à Giharo en province Rutana,	Ravitailer en boissons de la BRARUDI les rebelles se trouvant en Tanzanie	Imbonerakure
8 mai 2017	14	Dix-huit personnes sur les avenues 15 et 18 du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, en mairie de Bujumbura	Pièces (cahiers de ménages et carte nationale d'identité) non disponibles (à l'occasion d'une fouille perquisition)	des policiers et des militaires
8 mai 2017	15	Dix(10) personnes sur les avenues 9 et 10 de la zone urbaine de Cibitoke.	Pièces (cahiers de ménages et carte nationale d'identité) non disponibles (à l'occasion d'une fouille perquisition)	des policiers et des militaires
10 mai 2017	16	NTIRANDEKURA Célestin surnommé Wasiwasi , partisan du FNL d'Agathon RWASA , commerçant de café en commune Butihinda, province Muyinga	collecter du café pour aller le vendre dans la commune Bwambarangwe de la province Kirundo.	le responsable provincial du SNR
11 mai 2017	17	plus de vingt personnes, dans la zone Nyakabiga de la commune Mukaza en Mairie de Bujumbura	n'avoir pas de cahiers de ménages ou n'être pas inscrites dans lesdits cahiers (à l'occasion d'une fouille perquisition)	Police
11 mai 2017	18	Oscar NIBARUTA, commerçant de poissons au marché de Kiyange en commune Kibago, province Makamba	Pas révélé	le chef de colline de Kiyange prénommé Anicet
12 mai 2017	19	Six (6) personnes au quartier IV, en zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura.	n'avoir pas de cahiers de ménages ou n'être pas inscrites dans lesdits cahiers(à l'occasion d'une fouille perquisition)	des policiers et des militaires
15 mai 2017	20	Ladislas SABUKWIGURA et Edouard NSABIMANA, deux partisans du FNL aile d'Agathon RWASA,	préparer des attaques dans la province	Police
15 mai 2017	21	huit personnes, huit personnes à la 2ème à la 4ème avenue en zone Cibitoke de la commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura	ne pas avoir sur eux des cahiers de ménages (à l'occasion d'une fouille perquisition)	des policiers et des militaires

16 mai 2017	22	Jean Marie CIZA, prêtre à Gitega	affaire de dépravation de mœurs	la police et le SNR sur mandat d'arrêt du magistrat instructeur du Parquet de Gitega
17 mai 2017	23	NSHIMIRIMANA Dionèse, élu local, chef de secteur Buhororo de la commune et province Bubanza	Ne pas être en bons termes avec son chef de zone qui malmène souvent sa population: rébellion	Parquet de Bubanza
18 mai 2017	24	trente-quatre personnes , au quartier Gikoto, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura	Enquête suite à l'explosion d'une grenade	des policiers et des militaires
18 mai 2017	25	l'Ingénieur Boniface NIBIGIRA du service agricole de la Société Sucrière de Mosso (SOSUMO), appartenant au parti UPRONA aile de Charles NDIJIJE	Atteinte à la sûreté de l'Etat : avoir creusé une fosse commune dans les plantations de cannes à sucre pour y enterrer des gens lors des manifestations de 2015.	le responsable du SNR à Rutana
20 mai 2017	26	cinq personnes au quartier Mutakura de la 1 ^{ère} jusqu'à la 3 ^{ème} avenue, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura	Non possession de cahiers de ménages ou de la cartes nationale d'identité (à l'occasion d'une fouille perquisition)	des policiers et des militaires
20 mai 2017	27	trente-neuf personnes en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura	Non possession de cahiers de ménages ou de la cartes nationale d'identité (à l'occasion d'une fouille perquisition)	des policiers et des militaires
	28	Alexis SIBOMANA et un prénommé Mapine, tous commerçants en commune Mabanda	mener un mouvement insurrectionnel au sein des commerçants pour solliciter l'harmonisation des prix des produits BRARUDI dans toutes les communes.	sur ordre de l'Administrateur de cette même commune Laetitia NIYONKURU
24 mai 2017	29	deux fonctionnaires et deux domestiques, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Ngagara, quartier 6.	Pas révélé (à l'occasion d'une fouille perquisition)	Police
31 mai 2017	30	5 personnes dont un certain Agathon NIMPAYE, leader du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et le Développement) et enseignant au Lycée du Saint Esprit.	tenir des réunions illégales dans un bar de la localité	des agents du SNR
2 juin 2017	31	deux frères NDAYISHIMIYE Bernard (commerçant) et NJEJIMANA Jean Marie (enseignant) vivant en commune Kibago, province Makamba	détention illégale d'armes (pourtant la fouille perquisition n'avait rien confirmé)	Police
2 juin 2017	32	plus d'une vingtaine de maçons, originaire de Gasarara (Buja rural) dont la plupart étaient des jeunes à la 2 ^{ème} avenue, dans le quartier de Nyamugari dans la ville de Gitega.	soupçonnées d'être des malfaiteurs du fait qu'ils occupaient tous une même parcelle	Police
05 juin 2017	33	YOYA (Ex - FAB) , sur la colline Gasibe de la commune Matana en province Bururi,	détention illégale d'armes	Police
05 juin 2017	34	GATORE Bernard, Représentant du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA	Pas révélé	Police

		en commune Matana		
05 juin 2017	35	NGENDAKUMANA Jean-Claude, policier de l'API et chargé de la protection rapprochée de l'opposant politique Agathon RWASA, leader du parti d'opposition FNL et Vice - Président de l'Assemblée Nationale, dans la ville de Bujumbura	Aucun mobile d'arrestation ne lui a été signifié	Des collègues de la police chargée de l'Appui des Institutions (API)
6 juin 2017	36	Vénérand HABONIMANA, , membre du parti d'opposition MSD et chargé de la mobilisation dans ce parti, à son domicile, sur la colline Rwibaga, zone Ijenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rurale	Avoir refusé d'entrer au parti CNDD-FDD	Police
7 juin 2017	37	Joséphine NYANDWI, Agent de l'Etat civil en commune de Kibago, province Makamba,	Le motif de son incarcération reste inconnu	arrêtée sur ordre de l'administration provinciale
08 juin 2017	38	Edouard NZAMBIMANA et Jean Paul, deux fidèles du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, dans la commune et province Gitega	Pas révélé	la police et les agents du SNR
09 juin 2017	39	Un mineur prénommé Firmin de 14 ans de la colline Gisovu en commune et province Bubanza,	viol d'une petite fille de 3 ans et 2 mois dénommée MUHOZA Aimée Gentille (pourtant le parquet venait de libérer le présumé auteur de viol).	des Imbonerakure conduits par le surnommé CEUSI
09 juin 2017	40	Six (6) jeunes dont Gilbert, MUNYANEZA Lionel, RUGEMA Lévis, et son frère RUGEMA Fred et plus de 2 domestiques ,au quartier Kinanira, zone Musaga, commune Muha en Mairie de Bujumbura	Aucun mandat n'a été présenté aux inculpés	agents de l'API en compagnie du chef de quartier de Kinanira 2
10 juin 2017	41	MATESO sur la colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi	salir le parti en portant ce T-shirt les insignes du CNDD-FDD	jeunes miliciens Imbonerakure
10 juin 2017	42	NICOYANGEREYE Denis sur la colline Kirungu, commune Nyabitsinda, province Ruyigi.	Pas d'explications sur les raisons de son arrestation.	Les Imbonerakure Vianney et Elias accompagnés de deux agents de police
11 juin 2017	43	Léopold MUGABARANOGA, professeur de dessin et musique au Lycée Iteba et à d'autres établissements scolaires de Rumonge,	Tentative de viol de Gérardine NIYONSABA (20 ans) de la colline Gitaramuka en commune Burambi et élève en 2 ^{ème} N à ce Lycée d'Iteba,	OPJ Adolphe NDIHOKUBWAYO de bla police judiciaire de Rumonge
12 Juin 2017	44	NSHIMIRIMANA Serges, enseignant et membre du parti UPRONA aile de Charles NDITIJE, à son domicile à Jimbi en zone et commune Kibago en province Makamba	Avoir tenu des propos diffamatoires à l'encontre du chef de zone Kibago	Police
13 juin 2017	45	Aimé GATORE, Représentant du PARCEM en commune Mbuye et le prénommé Marius, habitant de la zone Buhangura, commune Mbuye, de la province Muramvya,	recruter des rebelles (alors qu'ils étaient en train de préparer un atelier sur l'évaluation des conditions de détentions en province Muramvya).	le responsable du SNR dans la commune Bukeye

17 juin 2017	46	Emmanuel NSHIMIRIMANA, représentant provincial du PARCEM à Muramvya	Motif non révélé	e responsable du SNR en province Muramvya.
14 juin 2017	47	Alain NDUWAYEZU, membre du parti d'opposition FNL pro Agathon RWASA, dans le quartier Yoba en commune et province de Gitega	faire partie d'un groupe de malfaiteurs qui tendaient des embuscades sur différentes voies sortant de la ville de Gitega	des policiers et des agents du SNR
15 juin 2017	48	NKUNZIMANA Ildephonse et un prénommé Maurice, deux militants d'opposition du parti FNL d'Agathon RWASA, sur la colline Bwoga, commune et province Gitega	Le mobile de leur arrestation n'a pas été révélé	des agents de la police
15 juin 2017	49	NKUNDINKA Charles et NTIGURINZIGO Boniface sur la colline Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke	N'avoir pas participés aux travaux communautaires aux côtés du deuxième vice-président burundais	Imbonerakure accompagnés d'agents de la police
19 juin 2017	50	9 personnes sur la colline Gasibe, commune Matana, province Bururi,	détention illégale d'armes (la police n'a exhibé aucune arme saisie)	Police
21 juin 2017	51	Sylvestre NYAWENDA (25 ans) de la colline Gatwe en commune Nyabitsinda de la province Ruyigi (arrêté lorsqu'il était parti réclamer son argent (593.000 FBU) que la police lui avait chipée pendant la fouille perquisition)	Avoir injurié l'administrateur communal	des Imbonerakure
23 juin 2017	52	Deux personnes, d'Elie NTIRAMPEBA et Jean Claude NDIKURIYO, membres du parti MSD, en commune urbaine de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura.	Etre en train d'organiser un départ d'un groupe de jeunes gens vers le Rwanda	le SNR
24 juin 2017	53	Sylvère BARIBONERA, Président du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA dans la zone de Bukoro en commune Nyarusange de la province Gitega, à son domicile situé sur la colline Bikinga.	Le mobile de son arrestation n'a pas été révélé	des policiers

1.3.2.DES ENLEVEMENTS ET DISPARITIONS FORCEES

1. Le 22 avril 2017 vers 21 heures, Lambert BITANGIMANA (30 ans) a été enlevé de l'hôtel Alleluia situé dans la ville de Ngozi puis retrouvé mort étranglé, le lendemain. Selon des informations sur place, des hommes en tenue de police l'ont soustrait de l'hôtel alors qu'il venait de commander son repas du soir au restaurant du même hôtel. Des clients ont reconnu des hommes du SNR parmi ceux qui tiraient le jeune homme. Il a eu beau crié au secours mais personne n'a pu venir à son aide. Le 23 avril 2017, une camionnette double cabine de couleur blanche a été découverte en commune Gashoho de la province Muyinga, sur le croisement des routes Ngozi - Muyinga et Ngozi - Kirundo. Ce véhicule semblait être accidenté. A coté de ce véhicule se trouvait un corps sans vie et la plaque d'immatriculation de ce véhicule se trouvait sur le corps de la victime. La carte d'identité de Thierry NGENDABANKA et une carte sim rwandaise se trouvaient à l'intérieur de la camionnette. Le véhicule a directement été reconnu par la police. Il s'agit du véhicule de l'honorable Oscar NTASANO, ancien sénateur issu du CNDD- FDD de 2005 à 2010 puis député de 2010 à

2015 et patron de l'hôtel Nonara Beach, porté disparu depuis le 20 avril 2017. La victime allongée à côté de la camionnette a été identifiée le même jour : il s'agit de Lambert BITANGIMANA, le jeune homme enlevé la veille depuis l'hôtel Alleluia de Ngozi. Des sources sur place ont indiqué que cet accident serait une simulation des assassins car des traces d'une corde sont restées dans la gorge de Lambert BITANGIMANA. Selon des sources, le 20 avril 2017, Oscar NTASANO en compagnie de 2 de ses employés dont Thierry NGENDABANKA était allé montrer à Lambert BITANGIMANA sa parcelle vide qu'il voulait louer. Depuis lors, Oscar NTASANO et ses 2 employés sont restés introuvables.

2. En date du 23 mai 2017, Eric NTIRANDEKURA, membre du Parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été enlevé à Rubira, en commune Mpanda, la province Bubanza par des personnes qui ont été identifiées par la population comme des agents du service national de renseignement (SNR). Il a été conduit dans un endroit inconnu. Les kidnappeurs ont directement commencé à demander des rançons pour sa libération.

3. En date du 4 mai 2017 dans la soirée, deux ressortissants Rwandais Félix NZARAMA et Damascène NKUNDWANAYEZU ont été arrêtés par le responsable du SNR en province Cibitoke sur la colline Camakombe de la commune Mugina. Des proches ont indiqué que NZARAMA et NKUNDWANAYEZU étaient venus à Cibitoke pour rendre visite à leurs amis. Des témoins de l'arrestation ont rapporté que l'officier du SNR les a ligotés avant de les embarquer pour une destination inconnue. Le SNR qui n'a pas communiqué le lieu de détention de ces 2 hommes les aurait accusés d'espionnage pour le compte de l'armée rwandaise. Selon les habitants de la localité, ces hommes sont des civils qui ont été victimes des relations tendues entre le Burundi et le Rwanda.

4. En date du 8 mai 2017, deux personnes ont été enlevées au quartier Taba, zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura. Leurs familles ont indiqué qu'elles n'ont aucune nouvelle des leurs. Une parmi ces deux personnes est Chanel NDIKURYAYO qui habitait en zone Kinama, commune Ntakangwa, un militaire ex-FAB de la composante sociale Tutsi en fonction au camp Muha. Ce militaire âgé de 34 ans est originaire de la commune Busiga, province Ngozi. Selon des sources sur place, il a été un garde-corps de Pascal MINANI alias MABABA, commandant du premier bataillon support de Muha, un officier connu dans différentes actions de violations des droits de l'homme commises au Burundi. Les informations recueillies auprès de sa famille ont confirmé que Chanel NDIKURYAYO a reçu un appel téléphonique de son ingénieur Christophe NDABAGOYE tôt le matin du 8 mai 2017. NDIKURYAYO Chanel avait un chantier d'une maison au quartier Gasenyi de la zone Gihosha. Son ingénieur vivait au quartier Taba de la zone Kamenge. Tous étaient dans une voiture de type Carina immatriculée A0695 appartenant à Christophe NDABAGOYE. NDIKURYAYO Chanel aurait été enlevé par des agents du SNR sous l'ordre du Commandant du Camp Muha, MINANI Pascal alias MABABA.

5. En date du 2 juin 2017, Privat NDIHOKUBWAYO qui travaille au PNLIS a été enlevé par des agents du Service National de Renseignement (SNR) de son domicile. De son domicile, il a transité par son service où il devrait leur montrer les enregistrements dans sa machine de service. Il était accusé de fréquenter souvent le Rwanda. Il a été conduit dans une destination inconnue.
6. Dans la soirée du 5 juin 2017, des individus non identifiés ont enlevé KARENZO Jumapili sur la 7^{ème} transversale de la localité de Nasagarare, au chef-lieu de la province Cibitoke. Des témoins rapportent que les ravisseurs se trouvaient dans un véhicule Toyota Carina de type TI aux vitres teintées et sans plaque d'immatriculation. Des proches indiquent avoir sillonné tous les cachots de Cibitoke à la recherche de KARENZO, mais en vain.
7. En date du 6 juin 2017, un jeune répondant au prénom d'Alexis a été enlevé par les agents du SNR en zone Rubirizi, province de Bujumbura Rural. Il a été embarqué à bord d'un véhicule immatriculé D6394A vers une destination inconnue.
8. Le prénommé Léonce KINYENYI (son surnom) est porté disparu depuis le 8 juin 2017 après son enlèvement par des miliciens Imbonerakure à Karidonzi, commune et province Ruyigi. Cet homme était un employé dans un magasin appartenant à NITUNGA Méthode surnommé KABUSOSI, qui fait partie du groupe des Imbonerakure qui l'ont arrêté le 6 juin 2017 en l'accusant de vol de certains articles du magasin. Lors de cette première arrestation, Léonce KINYENYI a aussitôt été relâché par l'officier de police judiciaire qui ne voyait aucune charge contre lui. A travers des proches, on a appris que Léonce a cependant été arrêté de nouveau, le 7 juin 2017, par le même groupe de miliciens Imbonerakure qui lui ont exigé de leur verser l'argent provenant de la vente de sa propriété.

Ces miliciens qui ont mené cette interpellation sont Mangue, NYAWENDA (Petit frère du commerçant KABUSOSI), KAMOTERI, KIBAYA Fabrice (Technicien de santé en zone Rusengo de la même commune de Ruyigi et responsable des Imbonerakure du quartier Gasanda au chef-lieu de la province de Ruyigi), HARUNA Mustafa, NDAYISHIMIYE surnommé Kirara et MUREKAMBANZE surnommé MURERUYE. Léonce a été gardé en détention illégale, attaché à une clôture près du magasin de son employeur où il a été torturé des heures durant par ses ravisseurs. Depuis le 8 juin 2017, il est introuvable. Léonce se préparait pour son mariage initialement prévu le 24 juin 2017. Sa famille et sa future épouse restent sous menace par le groupe de miliciens Imbonerakure.

9. Depuis le 8 juin 2017, Pasteur HAKIZIMANA alias CIZA responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure en commune Gihanga (village 6), province de Bubanza, est introuvable. Selon des sources du village 6 où il habitait, HAKIZIMANA a été enlevé par des gens à bord d'une voiture à vitres teintées. Les mêmes sources indiquent que HAKIZIMANA aurait d'abord partagé un verre avec ses ravisseurs déguisés en amis avant d'être enlevé. Il a été retrouvé en date du 14 juin 2017. Le même jour, il a comparu devant le substitut du procureur pour des raisons d'enquête.

Dans un procès relatif à cet affaire, le Tribunal de Grande Instance de Bubanza a condamné NKURUNZIZA Jean-Bosco et NDAYISHIMIYE Jean-Marie à 10 ans de SPP, NDAYISHIMIYE Jean-Marie alias Majos et BIGIRIMANA Claver à 1 année de servitude pénale, accusés de non assistance à personne en danger tandis que NIRAGIRA Alexandre a été acquitté. Selon des enquêtes faites dans cette affaire, Pasteur HAKIZIMANA a été enlevé par des agents de la documentation pour le protéger et confirmer qu'il a été tué par un certain Eric, policier qui avait reçu 2.000.000 FBU de la main de ces condamnés pour l'éliminer. Ne pouvant pas commettre ce forfait, Eric a informé son chef hiérarchique.

10. Bernard GATORE, enseignant à l'école primaire de Binumpu en commune Matana de la province Bururi et président du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA a été enlevé en date du 9 juin 2017 (dans l'avant midi) depuis la même école. Selon des personnes qui ont vu la scène, il a été interpellé par le responsable du SNR en province Bururi. Il aurait été conduit en direction de Bujumbura Mairie. Les mêmes sources ont indiqué qu'il avait été victime, un mois avant, des armes saisies en zone Gasibe dans la même commune. Bernard GATORE était jusqu'à lors trésorier du parti FNL en province Bururi et dirigeait ce même parti en commune Matana. Ses proches ont fait savoir que c'est pour la 2^{ème} fois qu'il est arrêté à cause de son appartenance au parti FNL de RWASA et sa dernière arrestation remontait à 2014.

11. En date du 13 juin 2017 vers 10 heures, un homme connu sous le nom de NYANGOMA de la zone Buterere de la commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura a été enlevé du cachot de la même zone par le commissaire de police municipale connu sous le prénom de Montfort, puis embarqué à bord d'un véhicule de la police immatriculée A310APN. Ils ont pris la route en direction de l'aéroport vers une destination inconnue. NYANGOMA est accusé d'être parmi ceux qui fabriquent et commercialisent les boissons prohibées dans Buterere.

12. En date du 14 juin 2017 vers 19 heures, Pacifique NZOYISABA, élève de la 9^{ème} à l'ECOFO Buziracanda II et Fiacre KUBWIMANA, finaliste au Lycée communal de Buziracanda en commune Ndava de la province Mwaro, ont été enlevés par un prénommé Rénovat, responsable du SNR en province Mwaro. Selon des sources sur place, ces deux élèves ont été sortis de leurs classes par ce responsable du SNR avant d'être conduits vers un endroit inconnu.

13. En date du 21 juin 2017, le responsable de police en commune Rugombo, province Cibitoke a arrêté un homme de nationalité rwandaise résidant sur la colline Mparambo I dans la même commune. Des témoins rapportent que cet homme a été embarqué par ledit officier de police dans son véhicule privé. Notons que ce responsable de police a refusé de confirmer l'arrestation, ce qui laisse craindre une disparition forcée surtout que ce ressortissant rwandais n'a plus été revu.

1.3.3. DE QUELQUES JUGEMENTS RENDUS

1. Le policier NTAKIRUTIMANA André qui, le 9 avril 2017, a blessé NDACAYISABA Alexandre dans une tentative de vol de sa moto, a dans un jugement de flagrance été culpabilisé de vol qualifié, d'extorsion, de tentative d'assassinat et détention illégale d'arme à feu par le parquet de Bubanza.

Ainsi, le TGI Bubanza l'a condamné à 20 ans de servitude pénale et une amende de 2.500.000 FBU. De plus, il devra donner aux parties civiles 1.017.000 FBU (somme extorquée à NDUWAYEZU Augustin). Il devra donner aussi 200.000 FBU de dédommagement matériel et 200.000 FBU de dédommagement moral à Alexandre NDACAYISABA. Enfin, il devra donner 500.000 FBU (D.I.) à SINDAYIGAYA Alphonse. Les frais de justice seront payés par le condamné.

2. Dans le procès de flagrance du 12 Avril 2017, le Tribunal de Grande Instance de Ngozi a condamné Zénon NDAYAVUGWA, qui venait d'assassiner Evelyne NIZIGIYIMANA, responsable adjoint de COOPEC Ngozi, chargée du service des crédits et qui n'a par ailleurs pas nié les faits-, à la prison à vie, à un dédommagement de plus de cent quarante -quatre millions (144.000.000 Fbu) ainsi qu'une contrainte par corps de plusieurs années et 6 mois en cas de non paiement de ces dommages et intérêts.

3. En date du 5 juin 2017, les cinq citoyens de la RDC arrêtés sur l'aéroport de Bujumbura avec comme chef d'accusation d'être complice dans l'affaire de vol impliquant le commissaire Désiré UWAMAHORO et ses Agents de Transmission, ont été jugés. Ils ont été condamnés à 2 ans de servitude pénale alors que UWAMAHORO a été condamné, longtemps avant, à 3 mois de prisons seulement. D'aucuns s'imaginent donc comment la justice peut prononcer une peine lourde aux complices et se montrer moins sévère aux auteurs. Désiré UWAMAHORO et ses Agents de Transmissions ont été libérés sur l'ordonnance du ministre de la sécurité publique, Commissaire de Police Guillaume BUNYONI. Les avocats de ces congolais demandent aussi que leurs clients soient relaxés car ils sont emprisonnés injustement.

4. Cinq policiers et militaires Dieudonné BARAGONDOZWA, Pierre BIZIMANA, Richard NININHAZWE, Jean Claude BARANKORANIYE et Joseph NZEYIMANA se trouvaient encore, jusqu'à la fin de ce mois de juin 2017, dans la prison de Gitega alors qu'ils avaient terminé leur peine. Ils n'avaient pas encore reçu le biais d'élargissement, depuis un mois. Leurs familles n'ont cessé de demander que justice soit faite pour que leurs membres soient libérés. Précisons que ces policiers et militaires sont composés des chauffeurs et Agents de Transmission de certains officiers. Ils sont accusés d'avoir participé dans l'organisation du coup d'Etat manqué du 13 mai 2015. Selon, les sources provenant du Ministère Publique, le ministère de la justice disent que la ministre de la justice Aimée Laurentine KANYANA a ordonné aux chefs des prisons qu'aucun prisonnier politique ou accusé d'atteinte à la sécurité publique de l'Etat ne puisse sortir de la prison sans son accord.

Leurs familles allèguent qu'il s'agit de l'injustice en se basant sur l'art 282 du code de procédure pénale qui stipule qu'après l'expiration de la peine, le prisonnier doit être libéré immédiatement. Cette détention illégale a été décriée par les membres des familles de ces détenus.

1.3.4.DU PROJET DE LOI PORTANT REVISION DU CODE DE PROCEDURE PENALE

En plus des arrestations arbitraires suivies des détentions illégales, des enlèvements et des disparitions forcées que nous avons développé plus haut, **le projet de loi portant révision du code de procédure pénale et du code pénal** qui prône les fouilles et perquisitions nocturnes, risque de tout mettre en branle en termes de violation des droits humains et de sécurité de la population.

En effet, ledit projet de loi a été étudié au Conseil des Ministres le 16 mai 2017. Le projet de loi stipule que, pour certaines infractions graves, le mandat de perquisition n'est pas requis et la perquisition de nuit autorisée. Selon des commentaires des hommes de loi, c'est une mesure que l'on retrouve dans les pays en état d'urgence. Or, selon le slogan des autorités burundaises, la paix est « une réalité » dans notre pays.

D'autres voix se posent la question sur la nécessité de cette révision du moment que le code de procédure actuelle ne date que d'Avril 2013. Selon la Ministre de la justice, il y a une évolution de la criminalité au Burundi de telle sorte qu'il y a nécessité d'introduire de nouvelles règles dérogatoires au droit commun de la procédure pénale.

Les motivations avancées par la Ministre de la Justice sont loin de rassurer la population.

Au moment où des cas d'enlèvement et de disparition forcée sont monnaie courante dans tout le pays, une mesure qui autorise des perquisitions et/ou arrestations nocturnes ne peut favoriser que les personnes mal intentionnées qui pourraient profiter de cette disposition pour s'introduire dans les ménages.

La nuit, comment savoir si les gens qui vous demandent d'ouvrir sont effectivement de la police ? Par ailleurs, la plupart des quartiers ne sont pas éclairés la nuit. Dans ce cas, ouvrir est trop dangereux mais aussi le refus d'ouvrir devient une infraction, si jamais ce sont effectivement des agents de la police. Purement et simplement, cette mesure ouvrirait la porte aux abus de la police et la milice Imbonerakure, qui sont toujours pointés du doigt comme auteurs des viols et vols lors des fouilles perquisitions.

Cette réforme aura des lourdes conséquences sur la vie et les biens des résidents des quartiers qui ont été actifs dans la contestation de la violation de la Constitution et des Accords d'Arusha, car étant toujours ciblés pour des perquisitions régulières de la police. Bref, les burundais se retrouvent entre le marteau et l'enclume.

1.4. Du point de vue social.

1. La période qui va d'avril à juin 2017 a été marquée par la pénurie de carburant dans le pays d'une part, et les coupures de l'approvisionnement en électricité surtout dans la capitale Bujumbura d'autre part.

En plus de la pauvreté et de la famine qui minent des familles entières dans tous le pays, les coupures répétitives du courant électriques constituent une gageure spécifiquement dans la Mairie de Bujumbura. Lorsque bon nombre de familles, de petites entreprises et d'artisans vivent des activités qui nécessitent la manipulation des appareils et machines qui fonctionnent par le courant électrique, leurs activités ont été paralysées, leur situation économique s'en est trouvée compromise et la vie en ville déplorable. Ceux qui s'étaient organisés en achetant de petits groupes électrogènes se sont malheureusement heurtés à la pénurie de carburant. Ce qui a ajouté le drame au drame.

Les conséquences de cet état de choses à savoir la hausse des prix du transport, et partant, la hausse démesurée des prix des denrées alimentaires, ont été lourdes pour la population en général, et pour les habitants de la MAIRIE DE Bujumbura en particulier.

Les autorités administratives quant à elles, n'ont cessé de donner des messages divergents en ce qui concerne cette carence du carburant et de l'électricité

Au moment de la rédaction du présent rapport, la livraison de carburant semble s'être normalisée, tandis que pour le courant électrique, le gouvernement assure qu'en Août, les choses iront mieux et que la population doit être prête à mieux gérer la consommation de l'électricité (à la manière dont elle gère les unités de téléphone) dont le coût sera nécessairement élevé.

2. En date du 12 avril 2017, huit représentants des étudiants de l'Université du Burundi ont été suspendus par le recteur de l'université du Burundi pour les années académiques 2016-2017 et 2017-2018. La situation est restée tendue à l'Université du Burundi où la grève des étudiants, qui réclamaient l'abrogation du décret présidentiel instaurant le prêt-bourse, continuait. Certains étudiants demandaient la libération de leurs collègues et leur réintégration à l'Université du Burundi.

3. Un nouveau phénomène est venu renforcer la précarité de la vie économique des citoyens, semant un malaise généralisée au sein de la population : les contributions forcées imposées à la population par le CNDD-FDD.

3.a-A titre d'exemple, dans la commune Ntega de la province Kirundo, depuis 5 heures du matin, les Imbonerakure se pointent sur les différentes barrières qu'ils ont dressées, tandis que d'autres passent dans les ménages des habitants de cette localité pour demander la contribution

Un cultivateur doit donner 2 Kg de haricots et 500 FBU, un fonctionnaire donne 5 Kg de haricots, ou bien 5.000 FBU et un commerçant est sommé d'apporter à la commune un

sac de 100 Kg de haricots. Après, ces habitants reçoivent une quittance du parti au pouvoir CNDD-FDD. Celui qui ne donne pas cette contribution est privé de tout service de la commune. De plus, pour un cultivateur, les Imbonerakure l'empêchent de continuer son travail des champs en lui confisquant sa houe.

Ceux qui sont à la tête de ces violations sont, le chef des Imbonerakure en commune Ntega, Alphonse NTEREKE et l'Administrateur de la commune Ntega, NGABONZIZA Philippe. Ces haricots sont destinés à nourrir les Imbonerakure cantonnés le long de la frontière Kanyaru, et cela cause beaucoup de colère aux habitants de cette commune compte tenu de la cherté de la vie dans la localité.

3.b-De telles contributions sont également signalées dans toutes les communes de la province Makamba où les Imbonerakure barrent les voies menant aux infrastructures publiques notamment les Centre de Santé (CDS) et les marchés pour vérifier si les demandeurs des services publics ont des quittances de paiement de ces contributions qui ne figurent nulle part dans la loi.

3.c-En province Rumonge, les autorités réclament des cotisations aux habitants de la zone Gatete. Ces derniers affirment que cet argent va servir à la construction d'un bureau administratif. Mais une part de la contribution est destinée à la construction de la permanence du CNDD-FDD. Les Imbonerakure ont en charge la collecte de cette somme. Selon des témoins, les responsables administratifs locaux font aussi le tour des parkings des taxis motos et vélos pour collecter des sommes d'argent comprises entre 5 000 et 15 000 FBU selon leur appréciation personnelle. Certains habitants craignent des représailles s'ils ne paient pas ces contributions.

3.d-Le 17 juin 2017, des miliciens Imbonerakure ont organisé un rançonnement forcé envers les habitants de la commune Butaganzwa, province Ruyigi. Plusieurs témoins rapportent que seuls les ménages des personnes non membres du parti CNDD FDD étaient ciblés pour payer chacun 10.000 francs burundais. Les miliciens Imbonerakure ont imposé le versement de cet argent, au risque de subir des représailles en cas de refus. Il est à noter qu'aucune autorité n'a empêché ce vol organisé.

4. Depuis un bon bout de temps d'accalmie, des incendies d'infrastructures ont repris en Mairie de Bujumbura, au cours du mois de juin 2017:

En date du 10 juin 2017, un incendie s'est déclaré en commune urbaine de Mukaza, zone Rohero, au centre ville de Bujumbura, dans la galerie communément appelé « chez Ndayizamba Hilaire », à côté de la galerie appelé le Parisien. Le feu a ravagé une grande partie de l'atelier de couture. La police de la protection civile est arrivée quelques minutes après le début de l'incendie mais beaucoup de pertes du côté de l'atelier de couture ont été signalées.

Bien plus, en date du 14 juin 2017, un autre incendie a eu lieu en commune urbaine de Ntahangwa, zone Ngagara, quartier Kigobe où l'un des bureaux de la station pétrolière appelée « Mogas Kigobe » a pris feu. Les matériaux de ce bureau ont été endommagés.

II. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

II.1. Présentation générale.

Les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées se sont multipliés au cours de la période allant d'Avril à Juin 2017. Le phénomène des cadavres que l'on retrouve dans des cours d'eau et des brousses s'est amplifié.

Même si les assassins ne sont pas identifiés par les services habilités, la population qui des fois assiste impuissante à certaines scènes de violations du droit à la vie et à l'intégrité physique de leurs concitoyens, ne manque pas de pointer du doigt et même désigner des noms parmi les catégories suivantes : le service national de renseignement, les jeunes Imbonerakure, les policiers, les administratifs et les militaires : des pistes pour des enquêtes judiciaires à l'intention de l'appareil judiciaire.

Malheureusement, rares sont les enquêtes judiciaires pour identifier et traduire criminels la justice et quand ces enquêtes sont annoncées, personne n'est informé de leurs conclusions.

Les règlements de compte, la justice populaire, les enlèvements et disparitions forcées suivis de mise à mort ainsi que les exécutions extrajudiciaires constituent une gageure dans un pays où il y a la justice fonctionne. En effet, suite à l'impunité entretenue par les administratifs, la population préfère se faire justice.

A noter que certaines autorités administratives dans plusieurs communes et provinces du pays n'hésitent pas à donner la justice populaire comme mot d'ordre.

Bref et sans être exhaustif, au moins 112 personnes ont été tuées et 70 autres ont été blessées tout au long du deuxième trimestre de l'année en cours.

II.2. Quelques illustrations de personnes privées du droit à la vie.

1. Le 14 avril 2017, aux environs de 14h30 minutes, un policier du nom de NDAYISENGA Antoine (APN 08212) du poste de police situé en zone Ruce de la commune Rugazi en province Bubanza a tué sa concubine à l'aide de son fusil de type Kalachnikov. En effet, cette dame venait solliciter la ration alimentaire auprès de son concubin. Un malentendu a surgi entre la dame et le policier.



Sur l'image ci - contre : le corps sans vie de la femme assassinée par son concubin policier.



Après un moment de dispute, ce policier lui a tiré 15 balles dans la tête et elle est morte sur champ avec un enfant au dos. Après le forfait, le policier a pris le large mais sans succès. La police et la population étaient sur le point de l'attraper quand il s'est suicidé en se tirant dessus. Précisons que ce policier et sa concubine avaient déjà 2 enfants en commun.

Sur cette image : le corps sans vie du policier qui s'est suicidé après avoir fusillé sa concubine.

2. En date du 8 juin 2017, deux corps , sans vie d'hommes ont été découverts ligotés et attachés ensemble sur les rives du lac Tanganyika, dans la zone Magara de la commune Bugarama en province Rumonge. Selon la police, les deux hommes jetés dans le lac Tanganyika étaient des frères.

La police n'a pas communiqué leurs noms et n'a pas non plus dévoilé le mobile de ces assassinats. Selon des personnes qui ont vue les 2 cadavres, les victimes étaient portées disparues depuis le 2 juin 2017



Ces corps ligotés de deux frères ont été découverts en date du 8/6/2017 en province Rumonge, commune de Bugarama dans le Lac Tanganyika, côté Magara.

II.3. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.

<i>Catégories d'auteurs</i> <i>Localité (province)</i>	<i>Personnes tuées par catégories d'auteurs</i>					<i>Personnes blessées</i>
	<i>Militaires</i>	<i>Policiers</i>	<i>Civils</i>	<i>Non identifiés</i>	<i>Totaux</i>	
<i>Bubanza</i>	5	4	3	4	16	6
<i>Bujumbura Mairie</i>	0	3	1	17	21	26
<i>Bujumbura rural</i>	1	0	0	2	3	12
<i>Bururi</i>	0	0	0	3	3	0
<i>Cankuzo</i>	0	0	1	4	5	0
<i>Cibitoke</i>	0	0	4	3	7	0
<i>Gitega</i>	0	0	3	2	5	1
<i>Karusi</i>	0	1	1	0	2	3
<i>Kayanza</i>	0	0	1	4	5	0
<i>Kirundo</i>	0	0	2	2	4	1
<i>Makamba</i>	0	1	1	3	5	0
<i>Muramvya</i>	0	0	0	3	3	0
<i>Muyinga</i>	0	2	1	2	5	0
<i>Mwaro</i>	0	0	2	4	6	1
<i>Ngozi</i>	1	1	1	5	8	0
<i>Rumonge</i>	0	0	1	4	5	3
<i>Rutana</i>	0	0	1	2	3	2
<i>Ruyigi</i>	0	0	5	1	6	15
Totaux	7	12	28	65	112	70

II.4. Relevé des personnes privées du droit à la vie (tuées) du 1^{er} Avril au 30 Juin 2017.

(Voir Tableau en ANNEXE)

III. DES CAS DE TORTURES, DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

III.1. Présentation générale.

Même s'il est difficile de documenter les cas de torture en raison de la situation de radiation de l'APRODH et de la clandestinité des cachots dans lesquels se commettent ces actes barbares, bon nombre de cas parviennent à l'œil vigilant de nos observateurs des droits humains.

C'est au cours du mois de juin 2017 que les cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont battu le record. Les Imbonerakure souvent relayés ou en complicité avec les policiers, le SNR et sous le couvert de certains administratifs défaillants, sont pointés du doigt par la population comme auteurs de telles barbaries.

S'ils ne sont pas tués, les victimes de torture sont, la plupart de fois, contraints à un handicap irréversible. Fort malheureusement les organisations de la société civile qui plaident pour la cause de ces sans voix, notamment l'APRODH, ont été radiées. Ainsi aujourd'hui, seules les personnes qui ont la chance de s'évader de ces cachots clandestins où elles subissent des actes de torture sans qualificatif ou leurs familles, témoignent de telles atrocités.

Les motifs de torture restent divers :

- l'extorsion d'aveux aux gens accusés de vol ou de collaboration avec les rebelles,
- des punitions pour la non participation aux travaux communautaires,
- la résistance à la spoliation d'argent par des policiers ou à payer les contributions exigées par le parti au pouvoir,
- la résistance des membres de l'opposition politique à l'adhésion au parti CNDD-FDD,.....

Dans nos rapports mensuels d'Avril à Juin 2017, nous avons décrit au moins 50 situations d'actes barbares infligés aux citoyens ; ici, nous retiendrons 33 cas emblématiques de torture et de mauvais traitements que nous pu documenter au cours du deuxième trimestre de l'année 2017.

(Voir tableau ci-après)

III.2. Quelques cas emblématiques : Liste des personnes ayant subi la torture et autres traitements inhumains et dégradants.

Date		Identité des suppliciés	Localité	Auteurs et complices	Motif/Circonstances	Moyens utilisés
Le 06 avril 2017	1	un prisonnier	Police de Rumonge	le Directeur Adjoint de la prison centrale de Rumonge	Rattrapé après son évasion. Il hurlait très fort car le tortionnaire tirait ses organes génitaux.	Torsion de ses organes génitaux
la nuit du 18 au 19 avril 2017	2	MASABARAKIZA Jean-Claude âgé de 32 ans	Poste de police Bubanza.	NIYIBIZI Edouard (Brigadier de corps)	La victime serait accusée d'appartenir à un groupe de bandits qui extorque des passagers pendant la nuit. En état critique, elle a été hospitalisée à l'hôpital Bubanza depuis le 19 Avril. Après plus de quatre jours au lit de l'hôpital, il a été transféré avec ses trois amis à la prison Bubanza.	Plus de deux heures sur bastonnade : coups de bâtons sur les fesses et des coups de pieds au niveau du bas ventre
En date du 16 Avril 2017 dans la soirée	3	Juvénal NDAYISHIMIYE, un militaire à la retraite, ancien des Forces Armées Burundaises (ex-FAB).	Poste de la police de la commune Kibago	le chef de poste de la police de la commune Kibago	Arrêté dans un bar de la localité sans aucun motif lui signifié. Le chef de police de Kibago a ordonné ensuite la fermeture du bar sans raison et a commencé à tabasser Juvénal qui refusait de quitter le bar. Par la suite, Juvénal a été embarqué menotté vers le cachot de police de Kibago, où il a subi le supplice de la part du chef de poste. Dans un état très critique, du sang coulant dans les oreilles, NDAYISHIMIYE a été évacué à l'hôpital de Makamba le 19 avril 2017, soit trois jours après son arrestation et le début de son calvaire.	Mise à tabacs
l'après - midi du 23 avril 2017 aux environs de 14 heures	4	NDAYIRAGIJE Déo (15 ans), écolier de la 5 ^{ème} année primaire à l'école de Nyarunazi, en commune et province Bubanza	A Gatura, commune et province Bubanza	NDAYISHIMIYE Alexandre, un policier	Selon la maman de la victime, son fils a été arrêté et violé par force quand il rentrait chez lui. Le lendemain matin, le petit garçon accompagné par sa mère a été conduit à l'hôpital de Bubanza pour y subir des soins. Le présumé violeur NDAYISHIMIYE Alexandre a été arrêté le 23 avril 2017 aux environs de 16 heures 30minutes.	Le mineur a été violé par un policier qui travaille à l'ISP (Institut supérieur de la police) de Mitakataka dans la même province.

En date du 2 mai 2017	5	MAJALIWA, un enseignant de la classe de 6 ^{ème} année	A l'Ecole Fondamentale de Rubira, en zone Musenyi de la commune Mpanda en province Bubanza	un jeune Imbonerakure connu sous le nom de NKURUNZIZA Jérôme, en complicité avec le Directeur de cette école SINDAYIGAYA Désiré	Selon des sources sur place, la victime serait accusée de ne pas bien enseigner et qu'elle est membre du FNL aile d'Agathon RWASA. Suite à cet incident, les activités scolaires ont été suspendues conjointement par les enseignants et les élèves en date du 3 mai 2017. Les parents des élèves de cette localité sont indignés du comportement affiché par ce directeur et les Imbonerakure de la localité.	L'enseignant a été tabassé
En date du 5 mai 2017 vers 15 heures	6	Dieudonné NSABIYANDEMYE, mémorand à l'Université de Ngozi en Faculté d'Economie, originaire de la commune Matongo, en province Kayanza et il est membre du parti MSD	Au cachot du SNR Ngozi	Les agents du SNR	Arrêté par Manwangari, un Imbonerakure qui l'accusait de photographier le marché central de Ngozi sans autorisation, il a été conduit au cachot du SNR Ngozi. Selon les sources sur place, dès son arrivée au bureau du SNR Ngozi, son smart phone a été immédiatement confisqué. Il a été transféré au cachot de la P.J Ngozi le lendemain, dans un état critique.	il a subi des actes de torture
En date du 7 mai 2017 vers 14 heures,	7	le nommé NIYUBAHWE, Enseignant de l'ECOFO de Cumba	Commune Rutegama en province Muramvya,	Le chef du SNR Kiganda - Rutegama, le prénommé Anicet	Il a été arrêté par Léonidas NZOYIHIKI, Chef de poste de police à Rutegama qui l'accusait d'avoir injurié les députés.	il a subi des actes de torture
	8	NKESHIMANA, boutiquier,	En province et commune Makamba, au quartier Matonge	Un groupe de jeunes Imbonerakure dont Shabani, chef des Imbonerakure au niveau communal, accompagné par François et TOYI	Il a été accusé de n'avoir pas participé aux festivités de l'anniversaire du coup d'Etat manqué du 13 mai 2015.	Même sort que le précédent
	9	Vianney et CIMPAYE	Au chef-lieu de la commune Makamba,	Une équipe de jeunes Imbonerakure dont YAMUREMYE, NINTUNZE Cassien et HAVYARIMANA	Ils étaient accusés d'être des partisans du Général Godefroid NIYOMBARE, en exil.	Même sort que le précédent
En date du 14 mai	10	Dr. Zacharie IRYUMUGABE alias	Sur une position militaire située à	Jeunes Imbonerakure du	Les sources sur place ont indiqué qu'ils l'ont trouvé dans un bistrot d'un certain Philippe de la colline Rweru.	Des sources sur place ont indiqué que ce

2017		Juma, un militaire de la FDN	Muryanyoni sur la colline Rweru, dans la commune Giheta de la province Gitega.	parti CNDD-FDD : Achille, un démobilisé du CNDD-FDD, Vincent NIZIGIYIMANA, Félix KEZIMANA		médecin a été ligoté avant d'être battu
En date du 16 mai 2017	11	un vieil homme de 70 ans appelé Vital BUHORO	Sur la colline Murambi, commune Kibago, province Makamba,	Un Imbonerakure en patrouille	Selon des sources sur place, Vital BUHORO est membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije. La victime a porté plainte mais l'OPJ a refusé de constituer un dossier.	Il a été grièvement blessé au niveau de la tête.
En date du 19 mai 2017	12	un jeune motard surnommé CINJIRE, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA	Sur la colline Rubuga, zone et commune Gitaramuka en province Karusi	Sur ordre du chef de zone en même temps président du parti au pouvoir, CNDD-FDD, dans cette commune	. Il a été accusé d'avoir trahi le pouvoir en disant que la pénurie du carburant est causée par le 3 ^{ème} mandat.	Il a été arrêté, ligoté et tabassé avant d'être conduit au cachot de la commune par ses pairs
	13	Malaisie HAKIZIMANA, originaire de la colline Bujond	En commune Kayogoro de la province Makamba	Un groupe de jeunes Imbonerakure : sont Aloys NDIKUMWENAYO, NDEREYAHAGA alias Matsitsi, Nestor NDABAZANIYE, Jérémie, Célestin et Gilbert KABURA.	Selon des sources sur place, ils la soupçonnaient d'avoir trempé dans un incendie criminel de la cuisine de son voisin. Après la découverte du vrai auteur, CES Imbonerakure ont intimé l'ordre à la victime, de garder le secret sinon elle subirait des conséquences graves. Une amende équivalente à un bidon de bière locale a aussi été infligée à la victime malgré son innocence.	Elle a été battue, ligotée puis attachée à un arbre
En date du 2 juin 2017 vers 13 heures,	14	Jonathan HABARUGIRA, motard, originaire de la colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke	dans le cachot de la brigade de police dans la commune Gihanga, province Bubanza	Policier	Il a été accusé de transporter du chanvre, selon nos sources.	Victime de de torture au moment où il était détenu. Les traces de coups de bâtons étaient visibles sur le dos
En date du 3 juin 2017	15	Faustin NIYONGABO	Colline Mibanda, zone Kizuka en commune et province Rumonge	Des Imbonerakure en présence du chef de colline	Le motif de ces traitements était l'absence aux travaux de développement communautaire alors que la victime avait demandé l'autorisation à ce même chef. La victime a du être hospitalisée à l'hôpital de Rumonge.	victime de traitements inhumains, cruels et dégradants
En date du 3 juin	16	Le prénommé Richard,	En commune Rutegama,	Des Imbonerakure dont Rémy	Il était allé payer le loyer de la maison dans laquelle il habitait. Cette maison appartenait à Rémy. Ce dernier	Passage à tabacs

2017		enseignant à l'ECOFO Camamandu	province Muramvya	BIMENYIMANA.	lui a demandé sa CNI et il lui a répondu qu'il ne l'avait pas sur lui.	
En date du 3 juin 2017	17	Elvis NSABIMANA, originaire de la commune Nyarusange, province Gitega	En commune Mabanda, province Makamba	Jeunes Imbonerakure	. De retour de la Tanzanie pour des travaux champêtres, une somme de 250 000 fbu lui a été volée par ces jeunes du CNDD-FDD. Trois Imbonerakure soupçonnés dans ce crime ont été arrêtés sommairement avant d'être relâchés sur ordre de l'administrateur de Mabanda Leatitia NIYONKURU. La personne torturée a été soignée au CDS Mabanda.	Il a été grièvement blessé. Croyant qu'il est mort, ils l'ont jeté dans la rivière Nyabusunzu tout près du chef-lieu de la commune.
En date 4 juin 2017	18	Célestin MVUYEKURE, un démobilisé ex-FAB et le prénommé Thierry	Localité de Kiryama en commune Bukirasazi, province Gitega	Pascal, chef de zone Bukirasazi, accompagné par le chef de poste de police et un Imbonerakure prénommé Faustin	Selon notre source sur place, les familles des victimes ont saisi l'OPJ de la commune Bukirasazi en date du 5 juin 2017, mais ce dernier a interrogé les auteurs et les a laissés partir.	ces deux personnes ont été violemment tabassées jusqu'à perdre connaissance.
En date du 4 juin 2017	19	Sylvère NDAYISHIMIYE, élève au Lycée communal de Matara, ,	Colline Kizunga, zone Matara, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural	Le chef des Imbonerakure de la colline Kizunga du nom de Salomé TUYISENGE	Selon des sources sur place, la victime a refusé de payer une somme de 1 000 fbu destinée aux Imbonerakure de cette colline. Sylvère NDAYISHIMIYE a été détenu au cachot de la police de Nyabiraba avant d'être relâché en date du 9 juin 2017.	Il a été tabassé
En date du 4 juin 2017	20	Deux personnes, Célestin MVUYEKURE, ex-FAB, et Thierry,	En commune Bukirasazi de la province Gitega,	Chef de zone Bukirasazi et l'imbonerakure Faustin, en présence du chef de poste de police de Bukirasazi	Célestin a été frappé au niveau de la tête par ce chef de poste, et a perdu la connaissance. Thierry a été frappé à l'aide d'une bouteille par cet Imbonerakure Faustin, et a été grièvement blessé. Les deux personnes ont été hospitalisées à l'hôpital Bukirasazi. Les habitants de la localité demandent que justice soit rendue.	Grièvement blessés après avoir été frappé au niveau de la tête à l'aide d'une bouteille
En date du 6 juin 2017	21	Le nommé NDIHOKUBWAYO, fils de Jordin et d'Angeline	Sur la colline Ruhuma, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karusi	Des Imbonerakure	Des sources sur place disent qu'il est accusé d'avoir voulu tuer ses parents alors qu'il n'y a aucune preuve.	Ils l'ont ligoté et tabassé
En date du 7 juin 2017, vers 8 heures	22	Vénérand HABONIMANA, enseignant à l'ECOFO Gisarwe et Méthode	Au poste de police de Rwibaga, commune Mugongo-Manga, province	Deux Imbonerakure : Franck BIGIRIMANA et Parfait NZEYIMANA de Rwibaga les ont	Selon nos sources, ils sont accusés d'insulter les policiers MASABO et SAKUBU. Ces derniers les en commune Mugongo-Manga. Vénérand a été relâché le soir du même jour et Méthode BANAMA est resté incarcéré.	Ils ont été torturés, tabassés et emprisonnés

		BANAMA, tous membres du parti d'opposition MSD résidant à Rwibaga,	Bujumbura rural	arrêtés. Les policiers MASABO et SAKUBU les ont torturés		
En date du 8 juin 2017	23	Le nommé BUREGEYA	Des jeunes Imbonerakure sur la colline Karagara, zone Buruhukiro, commune et province Rumonge		La victime était accusée d'être un féticheur et qu'il aurait empoisonné un jeune coiffeur de cette colline, selon des sources administratives. D'autres sources indiquent que BUREGEYA, rapatrié, serait victime d'un conflit foncier l'opposant à une famille des résidents. BUREGEYA agonisait suite aux coups blessures infligés par ses tortionnaires.	Il a été torturé et sa maison détruite
Dans la nuit du 8 juin 2017	24	Edouard HABARUGIRA, âgé de 22 ans, originaire de la commune Mbuye, province Muramvya	Sur la colline Kibogoye en zone Munago, commune Nyabihanga, province Mwaro	Des jeunes Imbonerakure	Selon des sources sur place, ces jeunes Imbonerakure avaient l'intention de le jeter dans la rivière Ruvyironza mais les gens de l'entourage les en ont empêché. Edouard a été conduit à l'hôpital Kibumbu. Les infirmiers avaient d'abord refusé de l'accueillir car il était dans un état critique. Les mêmes sources précisent que 3 conseillers collinaires Pascal NDAKORANIWE alias Dururu, NTAKABURIMVO et Vénérand NTAHIZANIYE ont été arrêtés pour des raisons d'enquêtes.	Il l'ont tabassé par et lui ont volé tout ce qu'il avait sur lui.
En date du 10 juin 2017	25	BIGORABAGABO Egide, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA	sur la colline Rungazi, commune Gitobe, province Kirundo	Sébastien BUTOYI, membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure et directeur de l'ECOFO Butihinda, selon des sources sur place	BIGORABAGABO a été admis au CDS Gitobe avant d'être transféré, le 11 juin 2017, à l'hôpital de Mukenke. La victime a été violente en présence du Représentant communal du parti CNDD-FDD et de l'administrateur communal sortant du nom de Nicodème BARUTWANAYO. Les mêmes sources indiquent que Sébastien BUTOYI a été arrêté le 11 juin 017 et conduit au cachot de la PJ Kirundo pour des raisons d'enquêtes.	Il a été tabassé
En date du 11 juin 2017	26	Manassé NTACKONKURIKIRA	Sur la colline Nyabitare en commune Gisuru de la province Ruyigi	Un chef des démobilisés du CNDD/FDD prénommé Mathias.	Selon des sources sur place, Manassé NTACKONKURIKIRA était entrain d'étancher sa soif dans un bistrot appelé « Chez Fridolin » sur la même colline lorsque cet agresseur est arrivé et l'a pris par la gorge et a commencé à le frapper. Il était accusé d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD.	Saisi par la gorge et frappé par son agresseur, il a été libéré dans un état très critique.
En date du 12 juin 2017	27	Aaron GENDUGABA	Sur la colline Butamenwa, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karusi	Des Imbonerakure	Selon des sources sur place, Aaron a été accusé d'avoir battu sa femme au moment où ils se trouvaient dans un cabaret.	Il a été ligoté puis tabassé jusqu'à perdre conscience
En date du	28	Fidèle	Cachot clandestin	8 Imbonerakure	KANANI est renommé dans des actes de violence et de	Le Chef de ménage

13 juin 2017 vers 23 heures		NDAYEGAMIYE et son épouse	Nyaruganda, sur la colline Ruharo en commune Nyabitsinda de la province Ruyigi	commandés par Ferdinand KANANI et des policiers	vol des biens des ménages. Il était accusé d'être parmi ceux qui perturbent la sécurité dans cette localité. Il assurait ses besoins corporels sur lui-même et dans la même position. Il a été relaxé en date du 15 juin 2017, après avoir payé une rançon de 20.000 FBU.	battu à la matraque et conduit manu militari à la position de police de Nyaruganda. Là, il a été menotté sur les jambes et sur les bas avant d'être suspendu sur un arbre deux jours durant
En date du 16 juin 2017, vers 18 heures	29	Jackson MULUMBA	Sur la 14 ^{ème} avenue, zone urbaine de Cibitoke Ntahangwa, Mairie de Bujumbura,	Un policier du nom de NIYONKURU, AT du chef adjoint de poste de police,	Selon des sources sur place, la victime de nationalité congolaise et choriste à l'église « Mission d'évangélisation au Burundi » a été accusée de porter sa guitare comme un fusil. Le policier est connu de la population pour ses nombreuses bavures	Frappé sérieusement avec des coups de pied et crosse de fusil
En date du 18 juin 2017	30	Antoine NZOZA	Sur la colline Ruhuma, zone Rugwiza dans la commune Nyabikere en province Karusi,	Les Imbonerakure de la colline Ruhuma	Accusé d'avoir battu sa femme. Ils lui ont infligé une amende d'un bidon de bière locale équivalent à 15.000 Fbu.	Arrêté et tabassé
En date du 22 juin 2017	31	Fiacre MWERANDA originaire de la colline Rutozi	A la position militaire de Rukina, commune Mukike, province Bujumbura Rural.	Des militaires	Les militaires l'accusaient de les avoir insultés. Après hospitalisation, il a été repris par ces militaires et conduit à la position militaire situé à Sehe	Il a été tabassé, puis hospitalisé,
En date du 24 juin 2017	32	Un certain NDUWIMANA	colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza	Des Imbonerakure	Alors qu'il était en train de travailler dans son champ, les Imbonerakure ont opéré une fouille chez lui et ont trouvé du café qu'il avait décortiqué lui-même. Ils l'ont, par la suite, conduit au cachot de la commune l'accusant de vouloir vendre ce café au Rwanda.	Il a été arrêté et tabassé
En date du 24 juin 2017	33	Eric NKURUNZIZA, travailleur domestique, originaire de la province Karusi,	Sur la colline Bikobe de la commune Mabanda, province Makamba	Trois jeunes Imbonerakure : Claude, Michel et Anaclet	Les Imbonerakure qui l'ont accusé de ne pas coopérer avec eux. La victime a été conduite au CDS de Gahama dans cette même commune.	Il a été tabassé et grièvement blessé

IV. DE LA SITUATION CARCERALE.

IV.1. Présentation générale.

La mesure de grâce présidentielle prise par le décret n° 100/01 du 03 Janvier 2017 était sensée pouvoir désengorger quelque peu les établissements pénitentiaires et libérer un peu d'espace vital, étant donné qu'au moins 2500 prisonniers allaient être libérés. En considérant que des mesures d'accompagnements devaient suivre (notamment le jugement des dossiers de nombreux détenus gelés depuis des mois voire des années, le non cautionnement des détentions arbitraires par le ministère public....) le taux d'occupation devait tendre à se conformer tout au moins à la capacité d'accueil des différents établissements pénitentiaires (dont le total est de 4 194).

Malheureusement, les arrestations et détentions massives opérées au quotidien que nous avons suffisamment commentées dans les sections précédentes, doublées de la lenteur dans le jugement des dossiers, ne peuvent que contribuer à repeupler les prisons et ramener les choses à la case de départ.

Cela démontre à suffisance que les diligences judiciaires ne sont pas la préoccupation des autorités judiciaires qui sont par ailleurs visiblement manipulées par l'Exécutif.

Ainsi, la population pénitentiaire (condamnés et prévenus) dans les 11 établissements carcéraux et dans les 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi qui était de 10051 à la fin de décembre 2016 passe à 9376 au 30 juin 2017 avec des taux d'occupation variés, dont les plus élevés et déterminants (au-delà de 200 %) se remarquent dans les prisons de BUBANZA, GITEGA, MPIMBA, MURAMVYA et NGOZI-HOMMES. *Pour ces établissements, l'évolution peut être suivie en remontant au premier trimestre de l'année en cours, à travers l'extrait ci-après :*

Mois	Population pénitent.	Taux général d'occupation	Taux d'occupation par prison (%)				
			Bubanza	Gitega	Mpimba	Muramvya	Ngozi-H
Déc.2016	10 051	239.65 %	409.00	229.79	447.25	620.00	363.75
Janv.2017	8 467	201.88 %	334.00	212.50	392.63	497.00	278.25
Févr.2017	8 535	203.50 %	351.00	213.50	393.00	500.00	265.00
Mars 2017	8 564	204.19 %	361.00	225.50	390.75	534.00	277.00
Avril 2017	8 891	211.99 %	396.00	231.25	394.37	571.00	308.50
Mai 2017	9 376	223.56 %	440.00	244.25	409.25	640.00	324.75
Juin 2017	9 650	230.09 %	456.00	256.25	418.28	591.00	337.25
Capacité d'accueil			100	400	800	100	400
Population pénit.au 31 janvier 2017			334	850	3141	497	1113
Population pénit.au 30 juin 2017			456	1025	3351	591	1140
Accroissement du taux d'occupation			122 %	43.57 %	25.65 %	94 %	59 %

(Suivre aussi l'évolution à travers les tableaux des pages 32 à 34).

IV.2. Tableaux de la population carcérale à la fin de chaque mois, d'Avril à Juin 2017.

IV.2.1. TABLEAU DE LA POPULATION CARCERALE AU 30 AVRIL 2017

Prisons	Capa-cité d'accueil	Popula-tion Péniten-tiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation(%)
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	396	226	12	148	10							2	6	396.00
Bururi	250	245	146	5	83	10							1	1	98.00
Gitega	400	925	530	33	344	18							2	3	231.25
Mpimba	800	3155	2423	74	614	44					4	2	8	4	394.37
Muramvya	100	571	316	8	234	13								3	571.00
Muyinga	300	432	171	5	243	13							1	3	144.00
Ngozi (F)	250	116		25		82		5		3			11	10	46.40
Ngozi (H)	400	1234	652		582						1				308.50
Rumonge	800	998	369	5	610	14					6		1	1	124.75
Rutana	350	266	115	11	129	11					2		2	3	76.00
Ruyigi	300	484	221	4	245	14								1	161.33
Centre Ruyigi	72	27					3		24						37.50
Centre Rumonge	72	42					19		23						58.33
Total	4 194	8891	5169	184	3232	229	22	5	47		13	2	28	35	211.99
			5169+184=5353		3232+229=3461		22+5=27		47+3=50				28+35=63		

La population pénitentiaire est de 8891 détenus + 63 nourrissons = 8 954

Le total des prévenus est de 5353 adultes + 27 mineurs = 5 380

Le total des condamnés est de 3461 adultes + 50 mineurs = 3 511

IV.2.2. TABLEAU DE LA POPULATION CARCERALE AU 31 MAI 2017.

Prisons	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	440	218	7	200	15							2	6	440.00%
Bururi	250	243	124	5	104	10							2	1	97.20%
Gitega	400	977	557	34	368	18							2	3	244.25%
Mpimba	800	3274	2482	86	663	43							7	6	409.25%
Muramvya	100	640	358	15	254	13								3	640.00%
Muyinga	300	487	213	9	252	13							1	3	162.33%
Ngozi (F)	250	123		24		90		6		3			12	9	49.20%
Ngozi (H)	400	1299	651	648											324.75%
Rumonge	800	1032	350	9	658	15							3	3	129.00%
Rutana	350	269	82	9	165	12	1						1	4	76.86%
Ruyigi	300	512	230	5	263	14								2	170.67%
Centre Ruyigi	72	33					6		27						45.83%
Centre Rumonge	72	47					24		23						65.28%
Totaux	4194	9376	5265	851	2927	243	31	6	50	3			30	40	223.56%
			5265+851=6116		2927+243=3170		31+6=37		50+3=53		0	0	30+40=70		

La **population pénitentiaire** est de 9376 détenus + 70 nourrissons = **9 446**

Le **total des prévenus** est de 6116 adultes + 37 mineurs = **6 153**

Le **total des condamnés** est de 3170 adultes + 53 mineurs = **3 223**

IV.2.3. TABLEAU DE LA POPULATION CARCERALE AU 30 JUIN 2017.

Prisons	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	456	217	5	219	15							2	5	456,00
Bururi	250	238	123	7	99	9							2	1	93,20
Gitega	400	1025	568	38	401	20					1	1	3	4	256,25
Mpimba	800	3351	2512	74	711	42					3	1	9	7	418,88
Muramvya	100	591	319	28	242	12								4	591,00
Muyinga	300	477	194	4	265	14							1	2	159,00
Ngozi (F)	250	126		27		91		5		3			13	10	50,40
Ngozi (H)	400	1349	686		663										337,25
Rumonge	800	1140	364	8	752	16							3	2	147,50
Rutana	350	282	90	7	173	12							1	3	80,57
Ruyigi	300	524	231	6	272	15								4	147,67
Centre Ruyigi	72	36					8		28						50,00
Centre Rumonge	72	55					33		22						76,39
Total	4194	9650	5304	204	3797	246	41	5	50	3	4	2	34	42	230,09
			5304+204=5508		3797+246=4043		41+5=46		50+3=53						

La population pénitentiaire est de 9 650 détenus + 76 nourrissons = 9 726

Le total des prévenus est de 5 508 adultes + 46 mineurs = 5 554

Le total des condamnés est de 4 043 adultes + 53 mineurs = 4 096

V.CONCLUSION.

Le présent rapport trimestriel fait état d'une situation des droits humains au Burundi qui continue à se dégrader du jour au lendemain dans un contexte politique précaire depuis que Pierre NKURUNZIZA a manifesté sa volonté de briguer un 3ème mandat controversé à la tête du pays.

Ce contexte est caractérisé par une insécurité persistante causée par des assassinats, , des actes d'enlèvement suivis de disparitions forcées, des arrestations arbitraires et illégales ciblées dirigées surtout à l'endroit des populations des zones et communes qualifiées de contestataires de ce 3^{ème} mandat et des membres des partis politiques de l'opposition, des actes de tortures qui sont enregistrés chaque jour.

La répression contre les militaires et policiers ex-FAB en fonction ou en retraite est aussi une triste réalité.

Le comportement des Imbonerakure qui font le beau et le mauvais temps par leurs actes de terrorisme, de traitements inhumains, cruels et dégradants à l'endroit des présumés opposants au pouvoir et qui restent impunis montre que, dans certaines localités, ils se sont substitués aux forces de sécurité et aux acteurs de la justice. Cela constitue un facteur clé d'insécurité dans le pays.

Les contributions forcées exigées par les Imbonerakure donnent le malaise à une population déjà soumise à la misère.

Les policiers, les agents du SNR, les jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir qui sont généralement pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains ont tous, chaque groupe dans son secteur administratif ou politique, des autorités hiérarchiques qui sont appelés à les redresser tant qu'il est encore temps. Sans quoi, l'on sera porté à conclure que ces perturbateurs de l'ordre public agissent pour le compte de ces mêmes autorités.

Ici, nous en appelons à la responsabilité des responsables du parti CNDD-FDD dont relèvent les Imbonerakure, du Ministre de l'Intérieur dont relèvent les administratifs à la base, au Ministre de la Justice dont relève le ministère public, ainsi qu'à celui de la Sécurité Publique dont relèvent les différents corps de police.

Un vibrant appel est lancé au Gouvernement et tout particulièrement au Président de la République afin qu'il donne le signal d'arrêt des violations des droits des citoyens dont se rendent coupables au quotidien les agents publics ci-haut épinglés. L'impunité des crimes doit cesser si nous voulons que le Burundi soit compté parmi les pays démocratiques.

Les Burundais ont besoin de paix et de développement, et les leur garantir, c'est bel et bien le devoir et non le choix des dirigeants de ce pays.
